



8 juillet 2015

à 18 h 30

Compte rendu

L'an deux mil quinze, le 8 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à (Nom, Prénom)
ASTIER Martine	x		
AUROY Olivier		x	JL NOUHAUD
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X 18h40		
LALEU Marie-Laure	x		
MAURIN Marie-Hélène		x	M.ASTIER
MERILLOU Stéphane		x	B ZBORALA
NOUHAUD Jean -Louis	x		
PELMOINE Agnès	x		
PERRIER Sylvie		x	A. GOUMILLOU
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	X		
SCHOENDORFF Frédéric	x		
VIANELLO Pascal		x	B.SAUVAGNAC
VINCENT François	x		
ZBORALA Bernard	x		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.
B.Sauvagnac ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour

INTRODUCTION	4
Présentation de l'analyse financière.	4
FINANCES.....	4
1. TARIFS PUBLICS APPLICABLES A COMPTER DE LA RENTREE 2015	4
2. TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE	5
3. ALSH – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DE LA RENTREE 2015	5
4. TARIFS DES SALLES MUNICIPALES	7
URBANISME	9
5. ACQUISITION PARCELLE APPARTENANT A MME GENEVIEVE FAURE	9
6. SOUMISSION DES TRAVAUX D'EDIFICATION DE CLOTURES A DECLARATION PREALABLE	9
7. REGULARISATION DE VOIRIE - ACQUISITION DE PARCELLES A Monsieur MAURELLET – Chemin des Essarts et Route de Poulénat	9
8. REVISION DU PLU - AVENANTS AU MARCHE	10
AFFAIRES GENERALES.....	11
9. CONVENTION BOISSEUIL/SAUR, Convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches incendie présentes sur la Commune	11
10. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC HORIZONS CROISES POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES :	11
RESSOURCES HUMAINES.....	12
11. MODIFICATION GRILLE DES EMPLOIS	12
INFORMATIONS	13
ANNEXES.....	18

INTRODUCTION

Présentation de l'analyse financière.

Voir tableau en annexe

Compte tenu des baisses des dotations, corrélatives à des remboursements de capital importants sur les deux années à venir, l'équilibre budgétaire des exercices à venir est compliqué à établir.

Nous avons réalisé une simulation basée sur le compte de résultat 2014, en actualisant avec les chiffres connus de 2015.

En dépenses, nous nous basons sur des augmentations du coût des achats de fournitures de 1%, idem pour les énergies.

En recette, la base de travail a été de maintenir une augmentation régulière du taux d'imposition de 2% avec des bases qui augmenteraient également de 2%.

Nous nous sommes également basés sur une augmentation de 2% des produits de service.

FINANCES

1. TARIFS PUBLICS APPLICABLES A COMPTER DE LA RENTREE 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de tarifs publics applicables pour l'année scolaire 2015/2016.

Les tarifs publics applicables à compter de la rentrée 2015

	Tarif en cours	Tarifs proposés +2%
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>		
Repas – Enfant de la commune (y compris crèche)	2.15 €/ repas	2.20 €/ repas
Repas – Enfant hors commune (y compris crèche)	3.85 €/ repas	3.95 €/ repas
Repas - Adulte	7.15 €/ repas	7.30 €/ repas
<u>GARDERIE MUNICIPALE</u>		
Enfant de la commune – matin <u>ou</u> soir	1.00 €/jour	1.00 €/jour
Enfant hors commune – matin <u>ou</u> soir	2.00 €/jour	2.00 €/jour
<u>ATELIERS PERISCOLAIRES</u>		
Enfant de la commune école élémentaire– Par période	17.00 €	17.00 €
Enfant hors commune – école élémentaire– Par période	25.00 €	25.00 €

Il est demandé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- D'adopter les propositions ci-dessus
- De décider d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2015/2016
- De donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

2. TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE

Madame l'adjointe aux affaires scolaires indique que la restauration scolaire est facturée comme suit :

- au repas consommé à la crèche et à l'école maternelle
- au forfait par période de 4 mois à l'école élémentaire. Le forfait étant calculé ainsi : nombre de repas de la période par le prix du repas.

Interpellée par les familles, la commission des affaires scolaires propose :

- que soit maintenu le principe du tarif au repas pour l'école maternelle et la crèche
- que soit maintenu le principe de forfait par période pour l'école élémentaire.
- que ce forfait peut être assoupli par la possibilité de prendre un ½ forfait. (Les familles optant pour ce choix devront se faire connaître auprès du service en précisant les jours souhaités.)
- que soit rappelé que les repas non consommés sont dus
- que soit rappelé le fait que les absences égales ou supérieures à trois jours consécutifs, dues à la maladie d'un enfant, seront déduites sur présentation d'un certificat médical.

Il est demandé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- D'adopter les propositions ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2015/2016
- De donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. ALSH – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DE LA RENTREE 2015

Par délibération en date du 10 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté des tarifs modulés en fonction des quotients familiaux (revenu fiscal de référence/nombre d'enfants à charge).

Pour mémoire, trois tranches ont été définies comme suit :

- 1^{ère} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €
- 2^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €
- 3^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €

Il est proposé au Conseil municipal de modifier les tarifs applicables à chaque tranche, comme suit :

- **Tarifs applicables aux familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux**

Journée complète (repas inclus)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	11,45 €	12,15 €	12,85 €
2 enfants à charge	10,40 €	11,25 €	11,85 €
A partir de 3 enfants à charge	9,20 €	9,90 €	10,65 €

➤ ½ journée sans repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	5,75 €	6,10 €	6,45 €
2 enfants à charge	5,20 €	5,65 €	5,95 €
A partir de 3 enfants à charge	4,60 €	4,95 €	5,30 €

• **Tarifs applicables aux familles domiciliées sur les autres communes**

➤ Journée complète (repas inclus)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	16,35 €	17,05 €	17,75 €
2 enfants à charge	15,30 €	16,05 €	16,75 €
A partir de 3 enfants à charge	14,10 €	14,80 €	15,50 €

➤ ½ journée sans repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	8,20 €	8,55 €	8,90 €
2 enfants à charge	7,65 €	8,05 €	8,40 €
A partir de 3 enfants à charge	7,05 €	7,40 €	7,75 €

• **Participation complémentaire pour sorties exceptionnelles**

En cas de sorties exceptionnelles organisées par l'alsh, une participation complémentaire de 5.50 € par journée peut être demandée aux familles.

• **Participation aux séjours**

- Séjours Ados – Enfant de la commune : 37 € par jour
- Séjours Ados – Enfant hors commune : 42 € par jour
- Séjours 4/11 ans - Enfant de la commune: 21 € par jour
- Séjours 4/11 ans - Enfant hors commune: 26 € par jour

Il est demandé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'adopter les propositions ci-dessus et d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2015.
- d'une manière générale, de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

4. TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de tarifs publics applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Tarifs location Espace Culturel du Crozy :

* caution couvrant dégâts éventuels sur les locaux ou le matériel : 1040,00€

* caution couvrant les frais afférents à un nettoyage mal ou non effectué : 520,00€

Habitants ou entreprises et associations de la Commune

	Forfait	Tarif 2015	Tarifs 2016
Location de la Salle sans cuisine	1 ^{er} jour	□520,00 €	□530,00 €
	2 ^{ème} jour consécutif	□310,00 €	□315,00 €
	Jours consécutifs suivants	□210,00 €	□215,00 €
Location Salle sans cuisine	Demi-Journée Semaine	□260,00 €	□265,00 €
Location Cuisine	Manifestation	□110,00 €	□113,00€

Location habitants ou entreprises et associations extérieurs à la commune

	Forfait	Tarif	
Location de la Salle sans cuisine	1 ^{er} jour	□920,00 €	□940,00€
	2 ^{ème} jour consécutif	□470,00 €	□480,00€
	Jours consécutifs suivants	□320,00 €	□330,00€
Location Salle sans cuisine	Demi-Journée Semaine	□410,00 €	□420,00 €
Location Cuisine	Manifestation	□220,00 €	□220,00 €

Prestation technique / Mise en place/Rangement/Ménage (pour tous)

	Mise en place de la salle	□ 70,00 €	□72,00 €
	Rangement	□ 50,00 €	□51,00€
	Manipulation des gradins	□ 100 €	□102,00€
	Ménage Forfait 4 heures	□ 80 €	□82,00 €
Prestation technique	3 heures /jour	□ 127,00 €	□ 130,00 €
	4 heures /jour	□ 171,00 €	□ 175,00 €
	6 heures /jour	□ 245,00 €	□ 250,00 €
	8 heures /jour	□ 324,00 €	□ 331,00 €
	10 heures /jour	□ 412,00 €	□ 421,00 €
	12 heures /jour	□ 500,00 €	□ 510,00 €

Tarifs location Salle polyvalente :

Habitants ou entreprises et associations de la Commune

	Forfait	Tarif 2015	Tarifs 2016
Location de la Salle seule	1 Jour	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 82 €
	2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 164€
Location Salle + Cuisine + matériel de restauration	1 Jour	<input type="checkbox"/> 170 €	<input type="checkbox"/> 174€
	2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 250 €	<input type="checkbox"/> 255 €

Location habitants ou entreprises et associations extérieurs à la commune

	Forfait	Tarif 2015	Tarifs 2016
Location de la Salle seule	A la journée	<input type="checkbox"/> 325€	<input type="checkbox"/> 332€
Location Salle + Cuisine + matériel de restauration	2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 540€	<input type="checkbox"/> 551€

Tarifs location de salles de réunions (Mazabraud, Dexet, Halte-garderie)

Location aux entreprises et associations extérieures à la commune

	Forfait	Tarif 2015	Tarifs 2016
Location de la Salle	A la ½ journée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 50,00€

Il est proposé au Conseil municipal après en avoir délibéré :

- D'adopter les propositions ci-dessus,
- De décider d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016,
- De donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

URBANISME

5. ACQUISITION PARCELLE APPARTENANT A MME GENEVIEVE FAURE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'afin de créer un cheminement piéton sécurisé entre l'école et le parking du gymnase où se rendent régulièrement les élèves des classes de Boisseuil il est envisagé d'acquérir une bande de terrain permettant cette connexion. Les parcelles concernées sont les AN n°239 et AN n°240 appartenant aujourd'hui à Mme Geneviève FAURE.

Celle-ci nous propose d'acheter ce terrain d'une superficie totale d'environ 75 m² pour un montant de 1500 €. La commune aura également à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de décider d'acquérir la bande de terrain nécessaire à la création d'un cheminement piéton vers le parking du gymnase
- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à cette opération.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

6. SOUMISSION DES TRAVAUX D'EDIFICATION DE CLOTURES A DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis.

L'article R421-2 du code de l'Urbanisme dispense de toute formalité la réalisation de clôtures sur les terrains situés en dehors des secteurs protégés (site inscrit ou site classé, ZPPAUP...). Néanmoins, son article R421-12 offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures.

Celles-ci constituent une caractéristique essentielle de la qualité de l'image urbaine. Il paraît nécessaire de s'assurer du respect des règles fixées par le plan local d'urbanisme préalablement à la réalisation de la clôture, en évitant ainsi la multiplication des projets non conformes et le développement du contentieux. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre les travaux relatifs à l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Soumettre les travaux d'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE: 0 ABSTENTION : 0

7. REVISION DU PLU - AVENANT AU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 7 février 2012, il avait été autorisé à signer le marché public de services concernant la révision générale du plan local d'urbanisme avec l'entreprise SARL HFG Hélène GAUZENTES TERRITOIRES pour un montant initial de 20 400,00 € HT, soit 24 398,40 € et la SARL EcoSAVE pour un montant de 4 800,00 € HT, soit 5 740,80 € TTC.

Suite à une évolution réglementaire, notamment l'entrée en vigueur des Loi pour Accès au Logement et Urbanisme Rénové et Loi d'Avenir de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, la création de secteurs permettant la construction d'annexes à l'habitation en zone naturelle ou agricole (STECAL) doit faire l'objet d'un dossier motivé déposé devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). La réalisation de ce dossier par le bureau d'études n'était pas prévue dans le marché initial.

Pour ce faire une modification du contrat initial, conclu avec le bureau d'études Hélène GAUZENTES Territoires est nécessaire. Un avenant d'un montant de 1050,00 € H.T. soit 1260.00 € T.T.C. avec l'entreprise Hélène GAUZENTES Territoires doit être validé.

Le montant du marché, avenants inclus, est par conséquent porté à 28 250.00 € H.T. soit 33 799.20 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au marché d'un montant de 1050,00 € H.T. soit 1260.00 € T.T.C. avec l'entreprise Hélène GAUZENTES Territoires ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les décisions susceptibles d'être prises en cours de marché afin d'en assurer le bon déroulement et de respecter l'évolution des textes réglementaires ;
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AFFAIRES GENERALES

8. CONVENTION BOISSEUIL/SAUR, Convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches incendie présentes sur la Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune à la charge de l'entretien des poteaux incendie présents sur le territoire de Boisseuil. Le SDIS, qui effectue des contrôles réguliers de ces installations a relevé à plusieurs reprises des anomalies sur certains dispositifs.

Dans un souci de bon entretien des poteaux incendie et afin que la maintenance soit assurée régulièrement, M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention pour l'entretien et la réparation des prises et bouches incendie présentes sur la Commune. Cette dernière sera conclue avec la SAUR qui assure le service public de distribution d'eau potable.

Pour 2015 le forfait à la prise est de 53.40 € HT, il y a, à ce jour, 54 prises recensées. Le cout annuel sera donc de 2883.60 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré d'autoriser le Maire à signer la convention avec la SAUR.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC HORIZONS CROISES POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES :

Monsieur François VINCENT, Adjoint en charge de la culture, indique au Conseil municipal que l'Association Horizons Croisés de Limoges, propose d'organiser trois spectacles entre septembre et décembre 2015 :

L'enveloppe budgétaire prévue sur le budget 2015 permet de débloquer 17000 € pour le solde de cet exercice.

Pour chaque spectacle, l'Association Horizons Croisés bénéficiera de la mise à disposition gratuite de l'Espace du Crouzy et fera son affaire de l'organisation et de la prise en charge de l'ensemble des frais. En contrepartie, elle encaissera la billetterie. Par ailleurs, les habitants de la commune peuvent pour ces spectacles, bénéficier d'un tarif préférentiel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'accepter le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés des spectacles proposés aux conditions ci-dessus et moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 17 000 €.

-d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec l'association Horizons Croisés.

-de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

RESSOURCES HUMAINES

10. MODIFICATION GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 24 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Pour répondre aux besoins du service animation, et pour remplacer une contractuelle sur le départ, il est proposé au Conseil Municipal d'avoir recours à un emploi d'avenir et de bénéficier de l'accompagnement de l'Etat sur ce dispositif.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit :

-A compter du 1^{er} juillet 2015 :

Modification du poste n° 13NT : Adjoint d'animation 2eme classe – occasionnel devient emploi d'avenir

Un agent ayant obtenu son inscription sur la liste d'aptitude des catégories B de la filière culturelle par voie de promotion interne, il faut modifier la grille comme suit :

-A compter du 1^{er} janvier 2016 :

Suppression du poste n° 6 : Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe

Création du poste N° 6 : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- D'adopter les propositions ci-dessus
- D'approuver la grille des emplois telle que jointe en annexe,
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget
- De donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS

1/ Naldéo a rendu son rapport à la CALM sur les stations d'épuration du Roseau et de la Planche. De gros investissements vont être réalisés sur le réseau et les stations dans les années à venir.

Le Roseau : coût global des travaux : 1 654 608.76 €

La Planche : coût global des travaux : 1 897 500 € ou 2 917 088 € en fonction des solutions choisies

Le rapport est à disposition à la mairie.

2/ La Poste a répondu par courrier à notre proposition d'intégrer le local commercial au rez-de-chaussée du petit immeuble qui sera bâti en centre bourg. Ils ne veulent pas déménager et annonce une réduction des heures d'ouverture.

3/ La mairie de Feytiat met fin à notre convention qui permettait aux enfants de Boisseuil de fréquenter leur centre de loisirs au tarif commune.

Cette décision s'appliquera au 1^{er} septembre.

Nous avons une quinzaine de familles concernées.

Trois possibilités :

-Nous ouvrons davantage le centre ; ce qui implique de tourner sur les congés animateur, et de faire davantage travailler Julien Mandon les deux sont réalisables, nous aurons plus de frais mais aussi plus de rentrée sur la prestation CAF.

Aujourd'hui nous fermons 5 semaines par an, nous pourrions peut être réduire progressivement.

-Nous indemnisons les familles qui vont à Feytiat sur nos jours de fermeture, ce qui implique un gros travail administratif et des frais sans retour de la caf.

-Nous ne bougeons pas et estimons que les familles supportent les frais complémentaires

Le conseil souhaite que soient chiffrées les propositions évoquées.

3/ Affaire Caillaud, L'Etat nous a informé qu'il maintenait sa position quant aux sommes dues par M. Caillaud à la commune de Boisseuil. Il reste environ 50 000 € à recouvrer.

4/ Contrôle de vitesses :

- RD 320, par le Conseil départemental : 80 % des usagers sont en excès de vitesse avec des pointes à 110 km/h voir 130 km/h. Des contrôles vont être mis en place par la gendarmerie.
- Poulénat, par la CALM vitesse moyenne en sortant de l'agglomération 66km/h et 56 km/h en entrant

5/ M.Olivier Lavaure a demandé une disponibilité, il sera remplacé par M.Julien Mandon à compter du 15 juillet 2015.

6/M.Nouhaud et Mme Sazerat se sont rendus dans les locaux du multi accueil à la demande de la Présidente, Mme Soirat et de la directrice.

Un certain nombre de points ont été évoqués ; les demandes principales de l'association (qui nous enverra prochainement les demandes par écrit) sont :

- une aide pour l'entretien du bâtiment (5 heures / semaine à raison d'une heure par jour de 6h30 à 7h30 ou de 18h30 à 19h30)
- un réaménagement des dortoirs qui ne sont plus aux normes et de la cuisine qui ne permet pas de préparer les repas pour 18
- des volets roulants ce qui sera fait très prochainement (voté au budget 2015)
- un agrandissement du jardin
- la sécurisation de l'accès au moyen d'une sonnette et d'une gâche électrique
- une augmentation de la subvention municipale.

TOUR DE TABLE

1/présentation du Siprad par Martine Astier

Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile des cantons

de Pierre Buffière et Saint Germain les Belles

Depuis Mai 2014, petit à petit Danièle Mergnac, Présidente sortante du SIPRAD a lâché les rennes, en me remettant les directives du bon fonctionnement de l'association. Aujourd'hui, enfin tout en main, j'essaie de poursuivre le formidable travail de Danièle et de son équipe.

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des EX cantons de Pierre Buffière et Saint Germain les Belles, est une association loi 1901 qui est administrée bénévolement par des élus délégués par leur conseil municipal. Ils sont au nombre de 13 : les 2 conseillers généraux, 5 représentants des communes adhérentes par canton et 1 autre membre choisi par l'assemblée générale. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'assemblée générale et ceux-ci élisent les membres du bureau.

En effet, suite aux élections municipales de 2014, le conseil d'administration et le bureau du Siprad étant composé d'élus, une assemblée extraordinaire avait été programmée pour procéder à leurs élections.

Les membres du Conseil d'Administration été donc en 2014 :

- Marc DITLECADET conseiller général du canton de Saint Germain les Belles
- Jean Louis NOUHAUD conseiller général du canton de Pierre Buffière
- Martine ASTIER, Boisseuil
- Jeannine CHADELAUD, La Porcherie
- Eric CHAMOULEAU, Glanges
- Marie FARGEOT, Pierre Buffière
- Sandrine GERAUD-VANNIER, Château Chervix
- Jean Paul LAGRANGE, Saint Germain les Belles
- Marie José LEJEUNE, Saint Hilaire Bonneval
- Jean Pierre MAUSSET, Saint Paul
- Janine RUAUD, Meuzac
- Eliane VERGNE, Saint Bonnet Briance

A l'unanimité des membres, le membre (non élu municipal) choisi par l'assemblée générale est attribué à
- Danièle MERGNAC

Et le conseil d'administration a élu le bureau

- Présidente : Martine ASTIER élue de Boisseuil
- Vice - Président : Jean Paul LAGRANGE élu de Saint Germain les Belles
- Trésorière : Marie José LEJEUNE élue de Saint Hilaire Bonneval
- Trésorière adjointe : Janine RUAUD élue de Meuzac
- Secrétaire : Eliane VERGNE élue de Saint Bonnet Briance
- Secrétaire adjoint : Eric CHAMOULEAU élu de Glanges

Le SIPRAD fonctionne grâce aux subventions du Conseil Général, aux cotisations des communes membres et à la vente des repas (pour l'année 2013 : 21 020 repas livrés). Le prix du repas est de 7,80 €.

Les repas sont préparés par l'EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de Pierre Buffière et livrés par le personnel du SIPRAD.

Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaités par semaine.

Selon le besoin, cette livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente.

l'Assemblée Générale du SIPRAD a eut lieu le

Mercredi 17 juin 2015 à 18 h 00

Mairie de Meuzac

Ce fut l'occasion de rappeler les difficultés de gérer une telle structure avec un budget important avec les problèmes qui vont avec (gestions salariées, des problèmes de maintenance...) et souligner le travail déjà effectué par le précédent Bureau

BILAN FONCTIONNEMENT

- 4 réunions de bureau 13/06/2014, 29/09/2014, 16/10/2014 et le 18/03/2015 + de multiples contacts par mails ou sms
- 2 réunions du Conseil d'Administration le 22/10/2014 à Saint Hilaire Bonneval pour le vote du budget prévisionnel 2015 et 22/04/2015 à Glanges pour le vote du compte administratif 2014.

RAPPORT D'ACTIVITE

1 - Le Personnel :

Un contact permanent est toujours instauré avec le personnel.

Et suivi de tournée (4 sur celle de Pierre Buffière en 2014)

*une proposition de formation aux premiers secours a été proposée en début d'année, sans succès auprès des salariées

* entretien d'embauche pour anticiper le départ à la retraite de l'une des livreuses prévu en début 2016 et le congé Maladie prolongé d'une deuxième (en arrêt depuis le 02 septembre 2014) :

Trois remplaçantes se sont succédées depuis 02 octobre 2014 :

une première qui est partie d'elle-même à la fin de sa période de formation, une deuxième que nous avons licenciée pour faute grave et une troisième en poste depuis le 20 mars

Problème à régler avant janvier 2016 :

*loi sur le temps partiel (24 heures par semaine)

* la mutuelle obligatoire

* mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) (ne sera plus mensuelle)

*Mise en place d'une feuille de route plus claire avec l'ordre de distribution, nom, adresse précise, régime et dégout du bénéficiaire

*document unique : Le document unique (évaluation des risques) a été réalisé et présenté aux livreuses, il est consultable dans le local à l'EHPAD.

*Rééquilibrage des tournées

*Réunion de personnel

*contrôle URSSAF Janvier 2015 Solde créditeur de 673 euros en notre faveur et viré sur le compte

*distribution et dépouillement du questionnaire qualité : Il est globalement positif,

2 Véhicule :

Pas de problème particulier depuis l'arrivée en juin 2014 du nouveau véhicule fourni par le Petit Forestier. Un seul dépassement du forfait Kilométrique... probablement dû à la communication tardive du kilométrage.

Mise en place de l'Extension corporelle du contrat d'assurance

Intervention pour l'amélioration de l'accès du véhicule du SIPRAD dans la zone de

3 EHPAD :

Nous sommes conviés aux différentes Commission des menus de l'EHPAD ce qui nous permet de faire remonter les

remarques des bénéficiaires

Travaux : Le local dédié au SIPRAD dans l' EHPAD de Pierre Buffière va être déplacé, Madame Gravillon nous a enfin fourni les plans d'agrandissement il est certain que des modifications vont être à prévoir , ...étude des plans et proposition de modification.

Etablissement d'une Demande de subvention au conseil départemental pour le remplacement des 2 plus anciennes armoires positives (**2321 euros accordés**)

Par ailleurs, il faut vider les armoires du SIPRAD trier et archiver les factures de plus de 5 ans.

5 - NOMBRE DE REPAS (voir tableaux)

En 2013, 21 020 repas ont été servis soit une moyenne journalière de 57.59.

En 2014 , 19 973 repas ont été servis soit une moyenne journalière de 54.72
11 178 sur le canton de Pierre Buffière **8 795** sur celui de Saint Germain

Rapport financier

Compte administratif 2013 validé par le conseil départemental

Budget prévisionnel 2015 :

Retour du budget 2015 validé par le Conseil Général tel qu'il a été présenté.

Dépenses : 161 072,15 euros

Recettes : 161 072, 15 euros

Le prix d'achat du repas à l'EHPAD est fixé à 4,50 euros

Prix du repas bénéficiaire est maintenu à 7,80 euros, imposé par le Conseil Général.

Compte Administratif 2014 :

Total des dépenses : 166 096.29

Total des recettes : 181 064.38

Le solde pour 2014 est excédentaire de : 14 968.09

A noter que la vente du véhicule et le remboursement suite au jugement du tribunal représentent un montant de 14 784.84 €.

Subventions : Conseil Général 3 156 €, communes 4 648,20 €

Pour information le montant de la subvention communale est de: 0,30 € par habitant.

Les communes adhèrent individuellement au SIPRAD.

La subvention n'a pas été modifiée pour le budget 2015.

Elle s'élève à 0.30 € par habitant (population DGF). Depuis 2007 : le Conseil d'Administration du 22 avril 2015 a décidé de maintenir cette cotisation au même taux

INFORMATIONS DIVERSES

Renouvellement du conseil d'administration et du bureau :

Selon les statuts, le conseil d'administration se renouvelle tous les ans. Le conseil d'administration élit le bureau.

Les membres non démissionnaires peuvent se représenter.

A ce jour, aucune demande ne m'est parvenue

Mais compte tenu des statuts de l'association et des dernières élections Monsieur Marc Ditlecadet sera remplacé par

Monsieur Thierry Lafarge au conseil d'administration

Celui-ci pourra être remplacé par (son binôme) Madame Jacqueline Lhomme-Léoment

Et Monsieur Jean Louis Nouhaud pourra être remplacé par Madame Annick Morizio

Le conseil d'administration a été reconduit à la l'unanimité (tenant compte des nouveaux conseillers départementaux)

Et le bureau reconduit à l'unanimité par le conseil d'administration

Modifications des statuts.

Suite aux dernières élections, afin d'être cohérent et tenant compte des remarques de chacun, nous avons réécrit les statuts de l'association, tout d'abord en réunion de bureau puis lors du CA du 22 avril 2015

Ceux-ci ont été validés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire qui a eut lieu dans la foulée de l'assemblée générale ordinaire.

2/Philippe Janicot :

Enfouissement des réseaux autour du stade : Le sehv a terminé les études et peu engager les travaux sur 2015/2016 voire 2017. Le montant des investissements étant d'environ 40 000 € TTC, le conseil municipal ne souhaite pas engager ce chantier à court et moyen terme, un courrier dans ce sens sera fait au SEHV.

Problème des candélabres rue de la tour

Il faut remplacer 5 candélabres qui ont été enlevés car ils étaient dangereux. Il est envisageable de réparer toute la série (14) pour des raisons esthétiques ; Un candélabre coûte environ 2500 €.

Le Vigen a délégué la compétence éclairage public à l'agglo. Nous allons voir avec la responsable si cet investissement ne peut pas être pris en charge par la CALM

La Commission de sécurité du Pôle de Lanaud a décidé de se réunir à nouveau ce vendredi car les conditions en début de semaine ne permettaient pas de donner un avis favorable à l'ouverture.

3/Brigitte Caillaud Fromolz : **Le Comité de jumelage** va proposer un marché de Noël le 13 décembre prochain avec des producteurs locaux et un marchand ambulant espagnol.

4/Christian Doudard : **Le point de regroupement des ordures ménagères** au Buisson n'est pas suffisant. Le service propreté de la CALM va être saisi.

5/Pascal Ejner demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour interdire la tonte le dimanche après-midi. M.Nouhaud ne souhaite pas réglementer , car certaines personnes sont contraintes par les horaires, il compte sur le civisme et le respect des concitoyens.

6/Agnès Pelmoine : **la commission communication** travaille sur le triptyque de la rentrée avec les informations concernant les associations et le calendrier d'animation.

M. NOUHAUD
Maire de Boisseuil

M.SAUVAGNAC
Secrétaire de séance

ANNEXES

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
60	ACHAT DE FOURNITURES	391 059	331 136,98	356 500,00	356 500,00	360 065,00	363 665,65	367 302,31	370 975,33
61	SERVICES EXTERIEURS	134 123	119 666,85	144 800,00	156 800,00	157 000,00	157 202,00	157 406,02	157 612,08
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	65 096,92	80 489,78	78 250,00	77 250,00	74 250,00	74 250,00	74 250,00	74 250,00
63	IMPOTS TAXES ET VER st ASSIMILES	26 162,22	11 590,73	14 700,00	12 950,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00	13 700,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	1 086 723,18	1 193 591,05	1 223 700,00	1 228 700,00	1 233 700,00	1 238 700,00	1 248 700,00	1 253 700,00
65	AUTRES CHARGES GEST° COURANTE	311 093,18	319 009,28	324 500,00	324 500,00	324 500,00	324 500,00	324 500,00	324 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	81 408,21	74 885,09	90 000,00	61 815,10	51 286,00	42 148,00	35 806,00	28 674,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	378,00	125,40	12 500,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	TOTAL DEPENSES	2 096 043	2 130 495	2 245 950	2 221 215	2 217 201	2 216 866	2 224 364	2 226 111
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	302656,52	272173,11	272500,00	274560,00	276661,20	278804,42	280990,51	283220,32
73	IMPOTS ET TAXES	1 593 066,97	1 631 010,32	1 646 334,00	1 698 677,00	1 719 789,00	1 733 632,00	1 770 308,00	1 800 859,00
74	DOTAT° SUBVENT° PARTICIPAT°	583 735,55	534 270,38	450 357,00	409 600,00	367 600,00	354 600,00	354 600,00	354 600,00
75	AUTRES PRODUITS GEST° COURANTE	21 682,05	25 123,95	22 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		29 302,26						
013	ATTENUATION DE CHARGES	21 170,32	74 816,82	40 000,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL RECETTES	2 522 311	2 566 697	2 431 191	2 442 837	2 404 050	2 407 036	2 445 899	2 478 679
	RESULTAT DE L'EXERCICE FCT	426 268,53	436 201,68	185 241,00	221 621,90	186 849,20	190 170,77	221 534,19	252 567,91
	Remboursement capital emprunt			260 816,81	268229,05	233935,91	180867,08	154376,02	117945,6

GRILLE DES EMPLOIS AU 1er Juillet 2015 /1^{er} janvier 2016

AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES

N° Poste	Grade	Temps complet ou non complet	Pourvus
----------	-------	------------------------------	---------

Service Administratif

1	Attaché Principal	Temps complet	x
34	Directeur Général des Services de 2 à 5 000 Habitants - Emploi Fonctionnel	Temps complet	x
3	Adjoint Administratif principal 2nd classe	Temps complet	x
4	Adjoint Administratif 2eme classe	Temps complet	x
5	Adjoint Administratif 2eme classe	Temps complet	x
35	Attaché	Temps complet	x
38	Redacteur principal 1ere classe	Temps complet	x

Service Bibliothèque

6	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	19/35ème	x
---	--	----------	---

Service Animation Enfance Jeunesse

7	Adjoint Territorial d'Animation 1ere classe	Temps complet	x
8	Animateur principal de 1ère classe	Temps complet	
9	Adjoint Territorial d'Animation 2eme classe	Temps complet	x
10	Educateur principal de jeunes enfants	Temps complet	x

Service Technique

11	Agent de maîtrise principal	Temps complet	x
12	Agent de maîtrise principal	Temps complet	
13	Agent de maîtrise	Temps complet	x
14	Agent de maitrise	Temps complet	x
15	Adjoint technique territorial principal 1ere classe	Temps complet	x
16	Adjoint technique territorial 2eme classe	Temps complet	x
17	Adjoint technique territorial 2eme classe	Temps complet	x
18	Adjoint technique territorial 1ere classe	Temps complet	x
19	Adjoint technique territorial 1ère classe	Temps partiel 80%	x
20	Adjoint technique territorial 2eme classe	Temps complet	x
33	Adjoint technique territorial 2eme classe	Temps complet	x

Service Restaurant Scolaire

21	Agent de maîtrise	Temps complet	x
22	Adjoint technique territorial 2eme classe	Temps partiel 70%	x

Service Ecoles et Entretien Locaux

23			
24	Adjoint technique territorial de 2eme classe	30/35eme	x
25	Adjoint technique territorial 1ere classe	Temps complet	x
26	Adjoint technique territorial 1ere classe	Temps complet	x
27	Agent spécialisé principal de 2nde classe	17,5/35eme	x
28	Adjoint technique territorial 2eme classe	Temps complet	x
29	Adjoint technique territorial 2eme classe	31/35ème	x
30	Adjoint technique territorial 2eme classe	31/35eme	x
31	Adjoint technique principal de 2nde classe	31/35eme	x
37	Adjoint technique territorial de 2eme classe	18/35eme	x
39	Adjoint technique territorial de 2 eme classe	Temps complet	x

AGENTS NON TITULAIRES

Animation ALSH

1NT	Animateur - mercredis et petites vacances scolaires - occasionnel	Temps non complet	
2NT	Animateur - mercredis et petites vacances scolaires - saisonnier	Temps non complet	
3NT	Animateur - été - occasionnel	Temps non complet	
4NT	Animateur - été - occasionnel	Temps non complet	
5NT	Animateur - été - occasionnel	Temps non complet	
6NT	Animateur - été - saisonnier	Temps non complet	
7NT	Animateur - été - saisonnier	Temps non complet	
8NT	Animateur - été - saisonnier	Temps non complet	
9NT	Directeur - saisonnier	Temps non complet	
10NT	Directeur - occasionnel	Temps non complet	
11NT	Directeur Adjoint - saisonnier	Temps non complet	
12NT	Directeur Adjoint - occasionnel	Temps non complet	
37 NT	Animateur - été - occasionnel	Temps non complet	
38 NT	Animateur - été - saisonnier	Temps non complet	

Entretien

33NT	Adjoint technique 2nde classe - occasionnel	Temps non complet	
34NT	Adjoint technique 2nde classe - saisonnier	Temps non complet	
35NT	Adjoint technique 2nde classe - occasionnel	Temps non complet	
36NT	Adjoint technique 2nde classe - saisonnier	Temps non complet	

Garderie

13NT	Adjoint d'animation 2eme classe - occasionnel	Temps complet	
14NT	Adjoint d'animation 2eme classe - saisonnier	Temps non complet	

Surveillant d'études

15NT	Adjoint d'animation 2eme classe - occasionnel	Temps non complet	
16NT	Adjoint d'animation 2eme classe - saisonnier	Temps non complet	
19NT	Adjoint d'animation 2eme classe - occasionnel	Temps non complet	
20NT	Adjoint d'animation 2eme classe - saisonnier	Temps non complet	

Animation ateliers périscolaires

17NT	Adjoint d'animation 2eme classe - occasionnel	Temps non complet	
18NT	Adjoint d'animation 2eme classe - saisonnier	Temps non complet	

Espaces Verts - Travaux Paysagers

32	Apprenti CAPA - BTA	Temps complet	
----	---------------------	---------------	--

Ateliers municipaux

34	Contractuel surcroit de travail	Temps complet	
----	---------------------------------	---------------	--

Espace du Couzzy

33	Adjoint Technique 2nd classe occasionnel	en fonction des manifestations	
----	--	--------------------------------	--

Emplois d'avenir

35	Contrat emploi d'avenir	Temps complet	X
36	Contrat emploi d'avenir	Temps complet	X